

DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE MAMIROLLE

25620

2 bis rue de l'école

TÉL 03 81 55 71 50

FAX 03 81 55 74 61

<u>mairie@mamirolle.com</u> <u>www.mamirolle.fr</u>

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 juillet 2016 à 20h00

Présidence: M. Daniel HUOT. Maire

Présent: tous les conseillers, sauf Messieurs PARRA Miguel, CUENOT Eric et Mmes MARTIN

Francine, ANZALONE Nelly, LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BRENET

Martine excusés

Procurations: de Mme MARTIN Francine à M. COPPOLA Ernest

de M. PARRA Miguel à M. LETHIER Daniel

de Mme LE BARBENCHON Florence à Mme SEYER Séverine

de M. CUENOT Eric à Mme RICARD Edwige

Secrétaire: Mme RICARD Edwige

Le Maire certifie:

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 22 juillet 2016;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 4 août 2016, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du Mercredi 29 juin 2016
- 2. Modification des statuts de la CAGB
- 3. Reversement par le SYDED døune fraction de la taxe sur la consommation finale dølectricité.
- 4. SYDED : transfert de certificats déconomie déenergie
- 5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs et de løAgence de løeau pour la création døun réseau dœaux usées au lieu-dit La Combe sur løEpine
- 6. Chemin des Prairies: travaux døextension du réseau døeaux usées ó Choix de løentreprise.
- 7. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de lœau potable ó exercice 2015.
- 8. Signature de la convention locale de la Maison de services au public de Mamirolle (MSAP)
- 9. ENIL Demande de gratuité de la salle des fêtes
- 10. Demande de gratuité de la salle de réunion n°2 de lœancienne mairie.

11. Informations diverses:

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat dourbanisme
- ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- ✓ Compte-rendu de la réunion døarrondissement du 16 juin 2016 organisée par les services de løEtat sur les nouveautés en matière de planification et døinstruction des demandes døautorisation døurbanisme consécutivement à la loi ALUR et NOTRe ó Rapporteurs : Messieurs Jean-Louis BERNER et Bernard LOOTEN
- ✓ Présentation du dossier Mutuelle Solidaire : Mme BICHET Monique ó M. Daniel LETHIER
- ✓ Constitution døun groupe de travail « défibrillateur » : M. LETHIER ó Mme RICARD
- ✓ Programmation døune commission des finances

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 29 juin 2016

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2016. En løabsence døbservations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Modification des statuts de la CAGB

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie au 1^{er} janvier 2017 les compétences des communautés døAgglomération.

Le conseil de communauté de la CAGB sœst prononcé le 30 juin 2016 sur une modification de ses statuts. Cette délibération a été notifiée aux communes et comporte les statuts modifiés et les explications afférentes.

Conformément à la règlementation, le Conseil Municipal est aujourd@hui invité à se prononcer sur cette modification qui intègre les changements introduits par la loi NOTRe :

- la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique »
- les compétences déchets et aires donccueil des gens du voyage deviennent des compétences obligatoires et non plus optionnelles.

La modification met les statuts en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales en :

- remplaçant le terme de « délégués » par celui de « conseillers »
- supprimant la disposition suivante : « lorsquøune commune ne dispose que døun seul délégué, elle désigne un délégué suppléant ». En effet, le mode de désignation des suppléants varie selon la commune (moins ou plus de 1000 habitants)

Enfin, la liste des membres est également mise à jour pour prendre acte de la création de deux communes nouvelles : Osselle-Routelle et Vaire.

En cas døaccord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Lœxposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CAGB exposée ci-dessus.

3. Reversement par le SYDED døune fraction de la taxe sur la consommation finale døélectricité

Le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

✓ Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d∉lectricité (TCFE) perçue en sa qualité d∉autorité organisatrice de la distribution publique d∉lectricité, le coefficient multiplicateur de six (6) à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l∉INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;

✓ Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale døÉlectricité (TCFE), une fraction égale à 35% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu løxposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

- ✓ d'accepter le reversement par le SYDED à la commune, døune fraction égale à 35% du montant de Taxe sur la Consommation Finale døÉlectricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ de donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

4. SYDED : transfert de certificats déconomie dénergie.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de løassemblée que des travaux de rénovation et de mise en sécurité de løéclairage public seront effectués cette année rue du stade, chemin des prairies, rue de roussey, rue du 6 septembre, rue des Essarts, rue de la source, rue Guillaume PAUTHIER, rue du Général DONZELOT, rue du repos, grande rue, rue des artisans, rue de løindustrie, rue des oiseaux et rue du Cordier pour un montant total de 24 189.92 þ HT.

Il précise que dans le cadre de cette opération, le SYDED, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2016, a décidé døattribuer à la commune de Mamirolle une subvention de 10 326 þ.

Après avoir donné lecture des dispositions de la convention de transfert des CEE rédigée à cet effet, Monsieur le Maire sollicite lœutorisation de la signer.

Lœxposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent de transférer au SYDED løintégralité des Certificats døEconomies døEnergie générés par løopération susmentionnée
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats døEconomies døEnergie concernés.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs et de løagence de løau pour la création døun réseau døaux usées au lieu-dit La Combe sur løEpine

Monsieur le Maire présente aux membres de løassemblée les travaux døassainissement : création døun réseau dœaux usées quøil entend prochainement engager au lieu-dit « La Combe sur løEpine » afin de limiter les apports dœaux pluviales à la station døpuration.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s
 øengage à r
 éaliser ces travaux dont le montant a ét
 ét
 é estim
 é par le cabinet d
 ø
 ét
 destudes G
 éoprotech à
 94 600 b HT
- mandate Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès de løAgence de løeau et du Conseil Départemental du Doubs
- autorise le Conseil Départemental du Doubs à percevoir, pour le compte de la commune, maître douvrage des travaux, la subvention attribuée par loAgence de loeau et à la reverser à la commune
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | Montant en euros HT |
|--|---------------------|
| Montant des travaux (Estimation Avant-Projet) | 89 600 þ |
| Frais de maîtrise døouvrage : | 5 000 þ |
| Convention de passage en terrain privé | |
| - Divers | |
| | |
| Frais de maîtrise dø uvre | 8 027.50 þ |
| TOTAL | 102 627.50 b |

| Recettes | Taux | Montant en þ HT |
|-----------------------|------|-----------------|
| Conseil Départemental | 30 % | 30 788.25 þ |
| | | |
| Agence de løEau | 30 % | 30 788.25 þ |
| Fonds propres | 40 % | 41 051 þ |
| TOTAL | | 102.627.50 þ |

- sængage, si les subventions accordées étaient inférieures aux montants demandés, à prendre en charge la différence
- sængage à réaliser løpération døassainissement selon les principes de la Charte Départementale Qualité des réseaux døassainissement
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches administratives et financières nécessaires à lœxécution de ces travaux ainsi quœ signer tous les documents afférents à cette affaire
- sollicite l\(\phi\)autorisation de commencer les travaux avant intervention de la d\(\phi\)cision attributive de subvention.

6. Chemin des prairies : travaux dœxtension du réseau dœaux usées ó Choix de læntreprise.

Monsieur le Maire informe les membres de løassemblée, quøau terme de la consultation des entreprises effectuée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue désigné, par convention en date du 23 mai 2016, comme coordonnateur du groupement de commandes pour la réalisation des travaux døextension du réseau døeau potable et du réseau døeaux usées, Chemin des Prairies, les offres suivantes ont été réceptionnées :

Assainissement (Commune de Mamirolle)

| Entreprises | Montant HT |
|----------------------|-------------|
| DROMARD NOËL CERNEUX | 23 294 þ |
| LACOSTE / COLAS | 20 074 þ |
| SAULNIER | 16 208.20 þ |
| VERMOT | 19 711 þ |
| CLIMENT | 22 410 þ |
| PERSONENI | 18 693.50 þ |

❖ Alimentation en eau potable (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue)

| Entreprises | Montant HT |
|----------------------|-------------|
| DROMARD NOËL CERNEUX | 62 555 þ |
| LACOSTE / COLAS | 49 922 þ |
| SAULNIER | 45 407.07 þ |
| VERMOT | 52 329 þ |
| CLIMENT | 55 760 þ |
| PERSONENI | 51 704 þ |

Après analyse par le cabinet détudes ANDRE, maître détudes de léopération, de ces différentes offres au regard des critères de jugement pré établis suivants : valeur technique : 60 %, prix : 40 %, il est proposé de retenir léentreprise SAULNIER.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- døattribuer le marché de travaux en vue de læxtension du réseau døassainissement, Chemin des Prairies à læntreprise SAULNIER pour un montant de 16 208.20 þ HT.
- døautoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec løentreprise susmentionnée ainsi que tout document concourant à løexécution de la présente délibération.

7. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de lœau potable ó exercice 2015

Monsieur le Maire présente aux membres de lœassemblée le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue sur le prix et la qualité du service public dœau potable ó exercice 2015.

Lœxposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide døapprouver ce rapport qui, conformément à la législation en vigueur, sera tenu à la disposition du public en mairie et affiché dans les panneaux municipaux.

8. Signature de la convention locale de la Maison de services au public de Mamirolle (MSAP)

Afin de renforcer løaccès aux services de proximité et leur qualité, løEtat søest engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public.

Espace mutualisé de services au public labellisé par le Préfet du Département, la Maison de services au public a vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à løattention de tous les publics.

Ainsi il a été décidé, entre les parties, la création døune maison de services au public dans le bureau de poste de Mamirolle situé 17 Grande Rue.

Dans ce cadre, la Poste met à disposition du public au sein du bureau un îlot « services au public » aménagé et dédié à la consultation des services en ligne des partenaires que sont Pôle-Emploi et la CAF.

Ainsi, le personnel du bureau accueillera, orientera, accompagnera et aidera le public dans ses démarches via principalement les services en ligne des différents partenaires courant septembre 2016

En outre, la CAF et Pôle-Emploi disposeront døun espace fermé pour recevoir, à leur demande, du public.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention rédigée à cet effet et sollicite lœutorisation de la signer.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention locale de la Maison de services au public de Mamirolle susmentionnée avec les différents partenaires concernés.

9. ENIL ó Accueil des nouveaux étudiants : demande de gratuité de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres de løassemblée quøil a été saisi døune demande de løENIL de disposer gratuitement de la grande salle des fêtes de Mamirolle, le mercredi 14 septembre 2016 pour organiser la soirée døaccueil de ses nouveaux étudiants de 18h00 à 23h00.

Compte tenu de løbjet de cette manifestation, Monsieur le Maire propose de mettre la salle des fêtes gratuitement à disposition de løENIL pour cette occasion.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement à disposition de løENIL, la grande salle des fêtes de Mamirolle, le mercredi 14 septembre 2016 afin qu'elle puisse organiser la soirée døaccueil de ses nouveaux étudiants.

10. Demande de gratuité de la salle de réunion n°2 de løancienne mairie.

Monsieur le Maire informe les membres de l\u00e1assembl\u00e9e que le groupe NEUROTONIC occupera, au cours de l\u00e1ann\u00e9e 2016-2017 de 9h00 \u00e0 11h00 la salle de r\u00e9union n^2 de l\u00e1ancienne mairie les :

- Jeudi 15 et 29 septembre 2016
- Jeudi 13 octobre 2016
- Jeudi 3 et 17 novembre 2016

- Jeudi 1^{er} et 15 décembre 2016
- Jeudi 5 et 19 janvier 2017
- Jeudi 2 et 16 février 2017
- Jeudi 9 et 23 mars 2017
- Jeudi 6 avril 2017

Par courrier en date du 26 juillet 2016, Madame Agnès BAURAND, référente de ce groupe, sollicite la mise à disposition gratuite de cette salle.

Compte tenu de løbjet de cette manifestation, initiée par la municipalité, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

Lœxposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre gratuitement à disposition du groupe NEUROTONIC la salle n°2 de løancienne mairie aux dates susmentionnées.

11. Informations diverses

11.1. Point sur les demandes dœutorisation dœurbanisme

| | NOM | Lieu des travaux | Nature des travaux | Décisions |
|-------------|--|---------------------|---|-----------|
| Dépôt de PA | SCI LEMYCINE | Chemin des prairies | Aménagement døun lotissement de 4 lots | |
| Dépôt de PC | M. CLERC Emmanuel et Mme CLERC Sylviane | 12 Rue du Stade | Reconstruction døune maison døhabitation après sinistre de 168 m ² | |
| | M. et Mme MANTEAU Sylvie et Joël | 23 Rue des Oiseaux | Construction døun garage accolé à la maison døhabitation de 42.25 m ² | |
| Dépôt de DP | M. CHOULET Sébastien | 9 D rue de Roussey | Construction døune piscine de 32 m2 | |

| Pétitionnaire | | Références cadastrales et objet | Adresse du terrain | Décision |
|---|---|--|---------------------------|----------|
| Certificat døUrbanisme døinformation | Maître Catherine BAILLY | Section AA n°137 (Vente Céline DELEULE / Ludovic GIRARD ó Mme Christelle HUMBERT) | 14 B Rue du Blochier | |
| | SCP MARCONOT JM et MARCONOT- CLEMENT Lydie | Section AD n°121 (Vente CHEVALIER / SAINT HILLIER ó JACQUET) | 17 Rue de la vierge | |
| Maître Olivier ZEDET | | Section AA n°123 et n°125 (Vente M. et Mme COPPOLA / M. FRINK Joël et Mme MATHIEU Danielle / M. ROBERTELLA Laurent et Mme FRINK Mélanie | Lieu-dit Aux Combottes | |

| Maître Anne- Mathilde ADAM | Section AK n°10 (Vente PIE / COULAUD) | 1 Rue des Artisans | |
|-------------------------------|---|--------------------|--|
|-------------------------------|---|--------------------|--|

| Déclaration | døintention | Pétitionnaire | | Références | | Adresse du terrain | | | Décision | | | |
|-------------|-------------|---------------|-----------|------------------|-------|---------------------|------|--------|----------|-----------|-----------|----|
| døaliéner | | | | cadastrales | | | | | | | | |
| | | SCP M | ARCONOT | Section AD n°121 | | 17 Rue de la Vierge | | | rge | Refus | de | |
| | | et M | ARCONOT | | | | | | | préempter | | |
| | | CLEMEN | T | | | | | | | | | |
| | | Maître | Olivier | Section 2 | AA n° | 123 | Lieu | -dit | | les | Refus | de |
| | | ZEDET | | et n°125 | | | Com | bottes | ó | Lot | préempter | |
| | | | | | | | n°24 | du L | otisse | ment | | |
| | | | | | | | Des | Comb | ottes | | | |
| | | Maître | Catherine | Section | AA | n° | 14 | В | Rue | du | Refus | de |
| | | BAILLY | | 137 | | | Bloc | hier | | | préempter | |
| | | | | | | | | | | | | |

11.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Achat de chaises et banquettes pour les FRANCAS

<u>Titulaire</u>: UGAP <u>Montant</u>: 613.48 þ

Objet : Travaux de voirie ó Rue du Stade / Rue des Quatre Vents

Titulaire: COLAS Est

Montant: 2 851.80 b HT soit 3 422.16 b TTC

Objet : Travaux de voirie ó Route du Mont

Titulaire: COLAS Est

Montant: 18 622.94 b HT soit 22 347.53 b TTC

11.3. Compte-rendu de la réunion døarrondissement du 16 juin 2016 organisée par les services de løEtat sur les nouveautés en matière de planification et døinstruction des demandes døautorisation døurbanisme consécutivement à la loi ALUR et NOTRe - Rapporteurs : Messieurs B. LOOTEN et JL. BERNER

Consécutivement à la parution de la loi ALUR et de la loi NOTRe, les évolutions en matière dœurbanisme sont nombreuses.

Parmi ces évolutions, on peut citer :

- le transfert de lønstruction des autorisations du droit des sols (ADS).

La commune disposant døun Plan Local døUrbanisme et faisant partie døun Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de plus de 10 000 habitants (CAGB), løinstruction des autorisations døurbanisme par la DTT nøest plus possible depuis le 1er juillet 2015.

La commune a fait le choix de garder loinstruction, en interne, des ADS.

Désormais, pour les communes compétentes (disposant don POS ou don PLU) et appartenant à un EPCI supérieur à 10 000 habitants, la DDT a désormais un rôle donnimation technique et juridique : informations réglementaires régulières, réunions trimestrielles à destination des instructeurs ADS, réponse aux questions, mise en place doune plateforme Internet.

Le calcul et lœncaissement de la taxe døaménagement reste de la compétence exclusive de løEtat.

- <u>le transfert de compétence PLU aux EPCI</u>

Ce transfert interviendra 3 ans après la publication de la loi ALUR soit le 27 mars 2017 à moins que 25 % des conseillers municipaux représentant au moins 20 % de la population søy opposent.

<u>Conséquence du transfert</u>: il implique lœ́laboration dœun Plan Local døUrbanisme Intercommunal (PLUi) unique sur tout le territoire de lœ́EPCI.

- des modifications concernant le contenu des Plans Locaux døUrbanisme

- la création doun géo portail de lourbanisme (GPU) induisant

- la dématérialisation des documents dourbanisme
- la publication des documents dourbanisme dématérialisés sur ce géo portail

11.4. Présentation du dossier Mutuelle Solidaire ó Rapporteurs : Mme BICHET Monique et M. Daniel LETHIER

Mme BICHET Monique et M. LETHIER Daniel présentent aux membres de løassemblée le compte rendu de la réunion døinformation sur le projet de Mutuelle Solidaire à laquelle ils ont participé le 5 juillet 2016.

Suite à cette réunion et partant du constat que 5 % de la population française est sans complémentaire santé et que 15 % de la population renonce aux soins pour des raisons financières, il sera proposé aux habitants de Mamirolle, qui nøont pas de soutien à la Mutualisation par leur employeur ou par løAide à la Complémentaire Santé de la CPAM, une complémentaire santé à un coût négocié collectivement.

Ce dossier sera porté par le CCAS de Mamirolle.

Après étude des différents types døintervention en la matière et en conformité avec les recommandations de différents services juridiques, il est vraisemblable que le CCAS fera le choix de ne pas porter en direct la négociation auprès des organismes de complémentaires santé, mais de travailler en lien avec une association døassurés qui jouerait ce rôle døintermédiaire (ACTIOM) en signant une convention de partenariat avec cette association.

11.5. Constitution døun groupe de travail « défibrillateur »

Porteurs de projet : M. LETHIER et Mme RICARD

Ont souhaité participer à ce groupe de travail Mesdames Francine MARTIN, Séverine SEYER et Monique BICHET.

11.6. Programmation døune commission des finances.

Une date sera fixée courant septembre 2016

Løordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 7 septembre 2016 à 19h00 et/ou le 28 septembre à 20h00.

La secrétaire, Le Maire,

Edwige RICARD Daniel HUOT